



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INS/INF/5

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Point sur la mission tripartite de haut niveau en République bolivarienne du Venezuela

1. A sa 310^e session (mars 2011), le Conseil d'administration a décidé de demander au Directeur général l'envoi d'une mission tripartite de haut niveau pour régler toutes les questions en suspens concernant le cas n° 2254, ainsi que toutes les questions relatives à la coopération technique. Cette décision aurait pour conséquence de clore la procédure engagée en juin 2004 au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT.
2. Le gouvernement avait proposé d'accueillir la mission à des dates comprises entre le 15 août et le 15 septembre 2011. Toutefois, au terme des consultations qui ont eu lieu sur la composition possible de la mission et la disponibilité de ses membres éventuels aux dates proposées, il est apparu que des difficultés se posaient pour plusieurs d'entre eux. Le 19 août 2011, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a fait parvenir une note au Directeur général demandant de remettre la mission à une date ultérieure convenant à tous les participants éventuels.
3. Le Bureau a poursuivi les démarches et les consultations nécessaires afin de fixer de nouvelles dates pour la mission tripartite de haut niveau.
4. Le 13 février 2012, le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a proposé d'accueillir la mission de haut niveau entre le 15 et le 19 octobre 2012 ou à une date ultérieure.
5. En conséquence, et pour donner suite à la demande d'information du Conseil d'administration¹, le Directeur général présentera au Conseil le rapport complet de la mission tripartite de haut niveau lorsque ses travaux seront terminés.

Genève, le 22 mars 2012

¹ Document GB.310/PV, paragr. 87.